

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2012

L'an deux mil douze, le 18 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZAT Michel – Mme HAMON Janick - Mme Eliane LE HENAFF- M. Ivan SAILLARD - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne – M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Absents :

Mme PEUZAT Hélène qui donne procuration à Mme Marie Thérèse GOURLAOUEN
M.ROBINET Patrick qui donne procuration à M. Jean Luc CALVEZ
M.TANVEZ Alain
M. Cyrille GUICHAOUA

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Monique KERVEILLANT a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 12 juillet 2012

Le compte-rendu 7 juin 2012 est adopté à l'unanimité

Objet : délibération n°00045/2012 – adhésion à OCEADE BRETAGNE

Monsieur Michel PEUZAT présente les missions assurées par OCEADE BRETAGNE :

- Effectuer un audit détaillé des dépenses et des usages en accord avec l'adhérent et réaliser une analyse des budgets achats et un chiffrage des pistes d'économies potentielles.
- Transmettre un catalogue dans lequel les fournisseurs que nous sélectionnons doivent répondre à un certain nombre de critères en termes de qualité, de fiabilité, de tarifs, de développement durable, de réactivité et de pérennité des offres. Le choix des fournisseurs s'effectue par le biais de commissions composées d'adhérents et de professionnels selon les marchés (responsables d'établissements, chefs de service, chefs de cuisine...).
- Elaborer les appels d'offres pour des besoins non répertoriés : « en achetant seul on a peu de marge de négociation ». La mutualisation de besoins identiques à plusieurs structures et un volume de commande élevé permet à l'adhérent de bénéficier de conditions encore plus attractives.
- Mettre en place des formations (hygiène, PMS, incendie...) en collaboration avec certains de nos partenaires.

Cette adhésion permettrait de réaliser une économie de 10% à 30%.

Le coût de l'adhésion est de 59,80 euro TTC. Dans un souci d'une bonne utilisation des deniers publics, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion à OCEADE BRETAGNE pour une première durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce contrat d'adhésion à OCEADE BRETAGNE pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Objet : délibération n°00046/2012 – règlement intérieur du restaurant scolaire

Madame Monique KERVEILLANT présente ce dossier et précise les modifications apportées au règlement précédent adopté le 30 septembre 2011 :

- Prix des repas pour 2012 : primaire-maternelle : 3,15 € (1^{er} et 2^{ème} enfant)- 2,55 € (3^{ème}-4^{ème} enfant) et enseignants : 6,15 €
- Modes de règlement : La facturation est établie à la fin de chaque mois. Le règlement s'effectue après réception du titre de recette.
- par chèque bancaire ou postal envoyé obligatoirement à la perception de Plogastel Saint Germain – 7 rue des écoles.
- en numéraire au guichet du comptable chargé du recouvrement à la perception de Plogastel Saint Germain

AUCUN PAIEMENT ne doit être déposé auprès des services municipaux : mairie ou service enfance-jeunesse. En cas de non paiement, des sanctions seront prises.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Objet : délibération n°00047/2012 – lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du site Guichaoua

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente le dossier et rappelle que la SAFI est chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du site Guichaoua.

Elle aura pour missions, entre autres, de réaliser le cahier des charges et le règlement de consultation qui permettra à la commune de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour la réalisation de ce projet. Elle sera composée d'un urbaniste, d'un bureau d'étude voirie et réseaux divers, un cabinet de géomètre expert et un bureau d'études environnement.

L'étape suivante est donc le choix d'un maître d'œuvre, aussi, le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à procéder à une consultation selon la procédure adaptée pour choisir un maître d'œuvre (une équipe de maîtrise d'œuvre) qui réalisera les travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à une consultation selon la procédure adaptée pour choisir un maître d'œuvre (une équipe de maîtrise d'œuvre) qui réalisera les travaux.

Objet : délibération n°00048/2012 – Autorisation d'ester en justice – affaire n°1202540-1 Monsieur Xavier BOSSER et Madame Sabine PERENNOU contre la commune de Pouldreuzic

Une requête n°1202540-1 présentée par Monsieur Xavier BOSSER et Madame Sabine PERENNOU contre la commune de Pouldreuzic a été enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes

Elle a pour objet : le permis de construire délivré à Monsieur Jean Marc COIC.

Je vous demande donc de

- m'autoriser à défendre la commune de Pouldreuzic auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans la requête n°1202540-1, présentée par Monsieur Xavier BOSSER et Madame Sabine PERENNOU contre la commune de Pouldreuzic, enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes
- mandater le cabinet LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR, avocats à Brest pour l'assistance juridique de la commune

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention), autorise Mme le Maire à défendre la commune de Pouldreuzic auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans la requête n°1202540-1, présentée par Monsieur Xavier BOSSER et Madame Sabine PERENNOU contre la commune de Pouldreuzic, enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes et mandate le cabinet LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR, avocats à Brest pour l'assistance juridique de la commune.

Objet : délibération n°00049/2012 – Autorisation d'ester en justice – affaire n°1202538-1 Monsieur ou Madame Jean-Louis DROGREY contre la commune de Pouldreuzic

Une requête n°1202538-1 présentée par Monsieur et Madame Jean-Louis DROGREY contre la commune de Pouldreuzic a été enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes

Elle a pour objet : le permis de construire délivré à Monsieur Jean Marc COIC.

Je vous demande donc de

- m'autoriser à défendre la commune de Pouldreuzic auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans la requête n°1202538-1, présentée par Monsieur ou Madame Jean-Louis DROGREY contre la commune de Pouldreuzic, enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes
- mandater le cabinet LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR, avocats à Brest pour l'assistance juridique de la commune

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention), autorise Mme le Maire à défendre la commune de Pouldreuzic auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans la requête n°1202538-1, présentée par Monsieur ou Madame Jean-Louis DROGREY contre la commune de Pouldreuzic, enregistrée le 20 juin 2012 par le Tribunal Administratif de Rennes et mandate le cabinet LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR, avocats à Brest pour l'assistance juridique de la commune.

Objet : délibération n°00050/2012 – Convention entre la commune et le collège Notre Dame de Penhors pour l'utilisation de l'algeco du collège comme local de sieste pour le centre de loisirs du 9 juillet au 31 août 2012

Madame Monique KERVEILLANT présente ce dossier et donne lecture du projet de convention.

Une visite du local a été effectuée le 20 juin 2012 par une éducatrice de jeunes enfants agissant pour le compte du service de la direction de la protection maternelle et infantile du Conseil Général du Finistère. Un avis favorable a été émis. Ce local est mis gratuitement à la disposition de la commune.

Conseil municipal du 18 juillet 2012 – commune de POULDREUZIC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération n°00051/2012 – demandes de subvention

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier et donne lecture des demandes de subvention. Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

- Versement de 150 € (comme en 2011) pour le RASED (réseau d'aides aux élèves en difficulté du Cap Sizun et du Hauts Pays Bigouden),
- Pas de subvention pour l'association Djenkadi-France, la commune verse déjà une subvention à Bigoud-Haïti (association pouldreuzicoise),
- Report au prochain conseil municipal de la demande de subvention déposée par DIHUN pour les enfants qui font du judo.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent ces propositions.

Objet : délibération n°00052/2012 – Demande prêt d'honneur et décision modificative du budget général 2012

Mademoiselle Chloé ANDRO sollicite un prêt d'honneur pour partir en Espagne dans le cadre de ses études, programme ERASMUS. Elle s'engage à rembourser le prêt qu'elle sollicite dès son retour, après ses études.

Madame le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à

- 1) Lui accorder un prêt de 1000 euros, remboursable en 10 fois à compter de septembre 2013
- 2) Procéder à la décision modificative suivante : Dépenses investissement
- 3) Article 274 (prêt) + 1000 € Article 20415 (fonds de concours) - 1000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à

- accorder un prêt de 1000 euros à Mademoiselle Chloé ANDRO, remboursable en 10 fois à compter de septembre 2013
- procéder à la décision modificative suivante : Dépenses investissement
Article 274 (prêt) + 1000 € Article 20415 (fonds de concours) - 1000 €

Objet : délibération n°00053/2012 – motion de soutien au groupe DOUX

Madame le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires du Finistère :

« Réunie en Conseil d'Administration à Brest, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète vivement des conséquences, pour le département, de la mise en redressement judiciaire du groupe volailler DOUX.

Parce que le groupe, leader européen de la volaille, emploie 3 400 salariés et travaille avec 700 à 800 éleveurs,

Parce que c'est toute une économie, notamment locale et finistérienne, qui vit de l'activité du groupe familial basé à Châteaulin (accouveurs, fournisseurs, transporteurs, activités portuaires, sous-traitants..),

Parce que le maintien d'un tissu économique est une des préoccupations majeures des communes et des EPCI,

Les membres de du Conseil d'Administration souhaitent qu'une solution rapide puisse être trouvée, et apporte leur soutien à tous les hommes et toutes les femmes qui vivent de cette activité agroalimentaire (emplois directs ou induits).

Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et communautés du Finistère à adopter cette motion par délibération de leur conseil. »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette motion.

Objet : délibération n°00054/2012 – lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le choix d'une entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement rue de la mer.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le CIT LE GUELLEC a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre sur ce dossier et que le montant de ses honoraires sera de 3 570,00 € HT.

Il reprendra le dossier initié par les services de la DDTM (Direction des Territoires et de la Mer) qui n'assure plus l'assistance à l'élaboration des programmes d'investissement de voirie.

Je vous demande de m'autoriser à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour le choix d'une entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement rue de la mer qui sera menée par le cabinet CIT LE GUELLEC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour le choix d'une entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement rue de la mer qui sera menée par le cabinet CIT LE GUELLEC. Des réunions seront organisées pour informer les administrés.

Objet : délibération n°00055/2012 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2011

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2011 :

Le territoire desservi regroupe 10 communes pour une population totale de 17 257 habitants. Fin 2011 : suppression du porte à porte, instauration de la pesée pour les professionnels. La déchèterie de Plonéour-Lanvern est opérationnelle et les horaires de celle de Pouldreuzic ont évolué : 9h-12h et 14h-18h du lundi au samedi.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants.

Objet : délibération n°00056/2012 - rapport annuel sur le service assainissement – année 2011

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur l'assainissement établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2011.

Les faits marquants pour 2011 :

- Assainissement collectif :

Nouveau contrat de délégation de service public avec la SAUR depuis le 1^{er} juillet 2011,
Raccordement du Bourg de Pouldreuzic sur la station de Plozévet et l'abandon définitif de la station du Bourg de Pouldreuzic depuis janvier 2012,
Finalisation des marchés assainissement collectif pour la réalisation du réseau et de la station d'épuration du Bourg de Peumérit,
Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la station de Plogastel,

Conseil municipal du 18 juillet 2012 – commune de POULDREUZIC

Réflexion en cours pour l'assainissement de rejet pour la station de Plozévet,
Finalisation du plan d'épandage communautaire (novembre 2011).

- Assainissement non collectif

Intégration du SPANC dans le cadre de la nouvelle délégation de service public à partir de juillet 2011,
Décision de doter la CCHPB de moyens humains pour mieux accompagner les particuliers dans le cadre
du SPANC,
Reprise des réunions du groupe de travail SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et de ses
habitants.

Objet : délibération n°00057/2012 - rapport sur le service eau potable – année 2011

Madame Michèle CALLOC'H présente le rapport sur l'eau établi par le Syndicat des eaux de St-
Ronan pour l'année 2011. Ce Syndicat regroupe les communes de Plovan, Plozévet,
Pouldreuzic et Tréogat. La population desservie est de 6 265 habitants. L'exploitation, en
affermage, par la Société SAUR concerne le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la
permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des
ouvrages. L'eau est distribuée à 4 179 abonnés (dont 1 217 sur la commune). Le réseau est de
239 km pour 300 777 m3 consommés. La facture moyenne pour 120m3 s'élève à 242,21 €. Le
captage de St-Ronan a fourni 315 777 m3, des importations du Syndicat des eaux de Kergamet
ont représenté un volume total de 443m3 et celles du Syndicat des eaux du Penn ar Goyen ont
représenté un volume total de 4 958 m3.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et
des habitants.

AFFAIRES DIVERSES

Madame Eliane LE HÉNAFF fait le point sur le dossier Pavillon Bleu et remercie à nouveau
Marine FÉCHANT qui, pendant ces 3 mois de présence en mairie, a réalisé, à travers ce
dossier, un excellent travail.

Madame le Maire précise que le bulletin municipal est à l'impression et qu'il sera distribué début
août.

Madame Janick HAMON demande des informations sur la construction de la maison médicale :
Madame le Maire répond que le permis de construire devrait être déposé prochainement.

Monsieur Jean Jacques LE COZ demande qu'elle est la tendance touristique : elle est fonction
du temps qu'il fait !

Relevé des délibérations du 18 juillet 2012

délibération n°00045/2012 – adhésion à OCEADE BRETAGNE

délibération n°00046/2012 – règlement intérieur du restaurant scolaire

**délibération n°00047/2012 – lancement d'une consultation selon la procédure adaptée
pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du site Guichaoua**

délibération n°00048/2012 – Autorisation d'ester en justice – affaire n°1202540-1

**Monsieur Xavier BOSSER et Madame Sabine PERENNOU contre la commune de
Pouldreuzic**

délibération n°00049/2012 – Autorisation d'ester en justice – affaire n°1202538-1

Monsieur ou Madame Jean-Louis DROGREY contre la commune de Pouldreuzic

**délibération n°00050/2012 – Convention entre la commune et le collège Notre Dame de
Penhors pour l'utilisation de l'algeco du collège comme local de sieste pour le centre de
loisirs du 9 juillet au 31 août 2012**

délibération n°00051/2012 – demandes de subvention

**délibération n°00052/2012 – Demande prêt d'honneur et décision modificative du budget
général 2012**

délibération n°00053/2012 – motion de soutien au groupe DOUX
délibération n°00054/2012 – lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le choix d'une entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement rue de la mer.
délibération n°00055/2012 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2011
délibération n°00056/2012 - rapport annuel sur le service assainissement – année 2011
délibération n°00057/2012 - rapport sur le service eau potable – année 2011